

octobre 2010

Mairie de
BOESENBIESEN

22 Rue Principale
67390 BOESENBIESEN



Tél. 09 75 66 75 48

Fax 03 88 85 30 81

communedeboesenbiesen@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

- ⇒ Lundi 17h à 19h
- ⇒ Mercredi 11h à 12h
- ⇒ Jeudi 16h à 17h

LES WEEK ENDS DE L'HABITAT PRIVE

Vous souhaitez réhabiliter votre logement ou l'adapter à votre perte d'autonomie? Les week ends de l'habitat privé vous permettront de trouver une réponse concrète à vos questions.

LE SAMEDI :

De 14h à 15h30 : réunion débat sur les travaux d'économie d'énergie dans le logement suivie d'une visite d'opération

De 16h à 17h30 : réunion sur les travaux d'adaptation du logement suite à la dépendance ou perte d'autonomie.

LE DIMANCHE :

de 14h à 17h30 : visite d'opérations et permanences avec des bureaux d'études spécialisés

Et pour plus d'info :

- ⇒ vous pouvez envoyer un mail à logement@cg67.fr,
- ⇒ Consulter le site www.bas-rhin.fr
- ⇒ Téléphoner au 03.88.76.63.01

OBJETS TROUVES

A l'issue de l'année scolaire, 2009/2010, **plusieurs vêtements et chaussures sont restés à l'école de SCHWOBSEIM.**

Les personnes qui souhaitent les récupérer peuvent s'adresser à Mme KEMPF Denise (03 88 85 38 84) **ou** à l'institutrice, Mme WANNER Frédérique, avant ou après les horaires de classes (03 88 85 01 62).

NOTE D'INFORMATIONS

VIEUX PAPIERS ET CARTONS

Le Club des Jeunes ramassera les vieux papiers et cartons

le mercredi 27 octobre 2010

Veuillez déposer, devant vos maisons, les vieux papiers en paquets ficelés ou dans des cartons.

La benne est à disposition du public dans la Rue de l'Ecole!



PORTES OUVERTES BBC (BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION)

En partenariat avec l'ADEME et l'Union Européenne, la Région Alsace conduit le programme Alsace énergivie afin de promouvoir la construction BBC (bâtiment basse consommation) et de renforcer la diffusion des énergies renouvelables en Alsace.

Dans le cadre de ce programme, **la Région Alsace et Alter Alsace Energies organisent une journée...**

« portes ouvertes »

le dimanche 17 octobre 2010,

chez 16 particuliers ayant construit ou rénové selon les principes de la basse consommation.

Comment participer?

Si vous souhaitez visiter un de ces bâtiments, inscrivez vous directement sur www.alteralsace.org, par courrier ou téléphone au 09 60 02 20 05.

Les visites sont gratuites, non commerciales et guidées sur sites par des conseillers indépendants INFO-ENERGIE.

SUR RÉSERVATION OBLIGATOIRE!

*Des **dépliants** présentant les différents sites et rappelant les informations ci-dessus sont **disponibles en mairie** aux horaires d'ouverture ou sur simple demande.*

REVISION DES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Si vous avez déménagé, vous êtes tenu de vous faire inscrire sur la liste de votre nouveau domicile.

Concernant les ressortissants de l'Union Européenne, l'inscription sur les listes complémentaires pour les élections des représentants au Parlement Européen et les élections municipales est possible.

Dans tous les cas, il vous suffit de vous présenter en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'inscription est possible **jusqu'au 31 décembre 2010.**

Pour les jeunes atteignant l'âge de 18 ans il n'y a rien à faire, l'inscription est automatique. Pour plus de sécurité, vous pouvez vous adresser à la mairie.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOUS POUVEZ CONTACTER LA MAIRIE !

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

Gratuite et valable 10 ans, la demande de CNI est à déposer à la mairie de votre domicile. Le délai de délivrance peut varier de 4 à 6 semaines.

Pièces à fournir (MAJEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile à votre nom (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

Les majeurs doivent se présenter en personne pour signer la demande et apposer l'empreinte.

Pièces à fournir (MINEURS) :

- ⇒ 2 photos
- ⇒ 1 justificatif de domicile au nom du représentant légal (facture EDF, téléphone, avis imposition, etc.)
- ⇒ L'ancienne CNI (pour remplacement ou renouvellement)
- ⇒ En cas de perte ou de vol : la déclaration de perte ou vol accompagnée de 25 € de timbres fiscaux

Les mineurs doivent se présenter en mairie accompagnés du représentant légal. L'empreinte est obligatoire à partir de 14 ans.

Pour permettre une bonne prise en charge de votre demande, veuillez à prendre en compte le délai de délivrance indiqué.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Tout mineur français n'ayant pas de passeport valide personnel et qui doit quitter la métropole sans être accompagné d'une personne titulaire de l'autorité parentale doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire.

Cette autorisation est obligatoire pour franchir la frontière. Elle DOIT être accompagnée d'une CNI en cours de validité ou un passeport périmé depuis moins de 5 ans.

Pour obtenir une autorisation de sortie du territoire, la personne qui détient l'autorité parentale doit se présenter à la mairie de son domicile munie du livret de famille, de sa CNI et de celle du mineur concerné.

Cette autorisation est **gratuite et valable 5 ans**.

UN PEU DE RESPECT !

Chiens et Chats



Il est constaté régulièrement que **les chiens ou les chats laissent des traces de leurs passages** dans les espaces verts, les places publiques, les voies communales ou encore sur les parcelles privées.

Par respect pour les riverains, les personnes qui les empruntent et celles qui les entretiennent, **ne laissez pas vos amis les bêtes souiller ces endroits.**

De plus, nous vous précisons également que la loi prévoit que **chaque propriétaire de chien doit faire en sorte que les aboiements de son chien ne perturbent pas la tranquillité du voisinage.**

Ce n'est pas l'intensité ou la force des aboiements mais davantage la **répétition, la durée et le caractère nocturne** qui **sont pris en compte pour apprécier ou non le trouble de voisinage.**



BULLETIN MUNICIPAL

Edition 2010

La commune éditera fin décembre le désormais traditionnel BULLETIN COMMUNAL. Ce dernier retrace les événements qui se sont déroulés à BOESENBIESEN au cours de l'année et vous donne divers renseignements administratifs ou pratiques.

Pour permettre au bulletin d'être complet et des plus intéressant *nous vous sollicitons afin de nous faire parvenir des photos des manifestations ayant animé le village ou encore vos idées pour des articles à faire paraître.*

Tous les documents sont à faire parvenir en mairie, si possible sur support informatique, pour le 04/11/2010 au plus tard.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à la mairie

